

Résultat final provisoire de l'offre publique d'acquisition de ABB Suisse AG, Baden, portant sur toutes les actions nominatives en mains du public d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune de Newave Energy Holding SA, Gambarogno

ABB Suisse AG, Baden (**ABB**), a rendu publique, en date du 15 décembre 2011, une offre publique d'acquisition au sens des art. 22 ss de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce de valeurs mobilières (**l'Offre**) portant sur toutes les actions nominatives en mains du public de Newave Energy Holding SA, Gambarogno (**Newave**), d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune (chacune une **Action Newave**).

Le prix de l'Offre pour chaque Action Newave s'élève à CHF 56 net, en espèces, sous déduction de tout effet dilutif qui se produirait avant l'exécution de l'Offre, comme expliqué avec plus de précisions dans le prospectus d'offre du 15 décembre 2011 (le **Prospectus d'Offre**).

Jusqu'à l'expiration du délai supplémentaire d'acceptation de l'Offre en date du 17 février 2012, à 16.00 heures CET (le **Délai Supplémentaire d'Acceptation**) 1'608'830 Actions Newave ont été présentées à ABB. En y incluant les 1'400'101 Actions Newave acquises par ABB par les contrats d'achat d'actions conclus avec les trois actionnaires principaux de Newave en date du 11 décembre 2011 (lesquels n'ont pas encore été exécutés à l'expiration du Délai Supplémentaire d'Acceptation et qui seront exécutés selon toutes prévisions le même jour que l'Offre) et les 99'603 Actions Newave détenues par Newave ou ses filiales, la participation d'ABB, à l'expiration du Délai Supplémentaire d'Acceptation, s'élève à 99.47% de tous les titres de participation (actions nominatives) et droits de vote émis par Newave.

Les présentes indications relatives au résultat final sont provisoires. Le résultat final définitif sera publié le 23 février 2012 dans la Neue Zürcher Zeitung ainsi que dans Le Temps et contiendra également des indications relatives à la satisfaction des conditions de l'Offre. Dans la mesure où toutes les conditions de l'Offre sont satisfaites ou qu'il y est renoncé, le paiement du prix de l'Offre pour les Actions Newave valablement présentées pendant le Délai de l'Offre et le Délai Supplémentaire d'Acceptation est prévu pour le 27 février 2012.

Référence est faite au Prospectus d'Offre pour plus de détails, lequel peut être obtenu rapidement et sans frais, en allemand et en français, auprès de Crédit Suisse AG, Zurich (Tél.: +41 44 333 43 85; Fax: +41 44 333 35 93; E-Mail: equity.prospectus@credit-suisse.com). Le Prospectus d'Offre ainsi que toutes informations relatives à l'Offre sont également disponibles sous le lien www.abb.com/newaveoffer.

Le 20 février 2012